

# COMMUNE DE FREBUANS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Le vingt-six juin deux mil vingt à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos compte tenu des mesures sanitaires, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Catherine CLERC, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY, Natacha PELLETIER.

Mrs Pierre CLAVIER, Julien MARICHY, David NICOLAS, Pascal RAUCH, Mehdi TABOUI, Eric VUILLET.

Secrétaire de séance : Pauline JOUFFROY

### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu en date du 27 mai 2020.

### 2- SICOPAL : Désignation des délégués (Délibération n°19/2020)

Le Conseil Municipal désigne deux délégués au SICOPAL :

#### Délégué Titulaire

- Nom Prénom : DOUSSOT Lucette
- Fonction dans la Commune : 1<sup>ère</sup> Adjointe
- Adresse personnelle : 179, rue du Château d'Eau - 39570 FREBUANS

#### Délégué Suppléant

- Nom Prénom : VUILLET Eric
- Fonction dans la Commune : 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Adresse personnelle : 84, rue des Condamines - 39570 FREBUANS

Les délégués désignés prendront leur fonction au sein du Conseil Syndical du SICOPAL. Une fois la dissolution du SICOPAL actée par arrêté préfectoral, ils représenteront la Commune de Frébuans au Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

### 3 - Retrait de la délibération n°18/2020 concernant la désignation d'un délégué au SICTOM : (Délibération n°20/2020)

Contrairement aux directives du SICTOM, il n'appartient pas à la Commune de désigner ses représentants au sein du Comité Syndical du SICTOM. En effet, la Commune ayant transféré la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets similaires » à la Communauté d'Agglomération ECLA, qui a elle-même transféré ladite compétence au SICTOM, il appartient à ECLA de procéder à l'élection des délégués devant représenter la Communauté de Communes au sein du SICTOM. A l'unanimité, le Conseil Municipal procède au retrait de la délibération n°18/2020.

Par ailleurs, ECLA et le SICTOM ont été informés de l'élection au sein du Conseil Municipal des deux représentants de la Commune. (Mrs Mehdi TABOUI et Eric VUILLET).

**4- Retrait de la délibération n°16/2020 concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : (Délibération n°21/2020)**

Par délibération du 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui vise 29 domaines possibles. Cet article prévoit que le Conseil municipal doit obligatoirement fixer les limites aux conditions de délégation. Par manque de précisions sur les points 15 et 20, à l'unanimité le Conseil Municipal retire cette délibération.

**5 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : précisions sur les points 15 et 20 : (Délibération n°22/2020)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère sur les délégations consenties au Maire en ajoutant des précisions sur les points 15 et 20. Il convient donc de reprendre la même délibération que celle approuvée dans la séance de Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et d'y ajouter :

- Point 15 : D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle *dans toutes les juridictions tant en défense qu'en demande*
- Point 20 : D'exercer au nom de la Commune le droit de propriété défini aux articles L.240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme *jusqu'à la somme de 50 000.00 €*

**6 - Vote des taxes : (Délibération n°23/2020)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes. Les taux sont ainsi maintenus à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.13 %
- Taxe foncière bâtie : 14.90 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.45 %

**7 - Vote du Budget Primitif 2020 : (Délibération n°24/2020)**

La proposition du budget primitif 2020 a été élaboré par la Commission des Finances le 11 juin 2020 et visé par le Trésorier Principal pour un montant :

- de 238 389.59 € équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement
- de 108 227.25 € équilibré en recettes et en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

**8 - Subventions communales : (Délibération n°25/2020)**

Le Conseil Municipal attribue une subvention aux organismes suivants :

- Souvenir Français : 100.00 €
- Floranim : 550.00 €
- Coopérative scolaire de Frébuans : 1 470.00 €
- Coopérative scolaire de Trenal : 240.00 €

Soit un montant total de 2 360.00 €

### **9 - Composition du Comité Consultatif d'Actions Sociales**

Il est composé de 4 membres élus : Mesdames Paulette MARANO, Lucette DOUSSOT et Messieurs Pierre CLAVIER et Pascal RAUCH.

Et de 4 membres non élus : Mesdames Elisabeth GERAY, Marinette ABRIEL, et de Messieurs Daniel DOUSSOT et Michel PERNET.

### **10 - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (Délibération n°26/2020)**

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint Délégué, Président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Une proposition de 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants sera soumise à l'administration fiscale. Le choix final sera fait par le Service de la Direction Départementale des Finances.

### **11 - Aménagement rue Désiré Barodet - Urbanisation (Délibération n°27/2020)**

Suite aux travaux d'assainissement de la rue Barodet, un projet d'aménagement et d'urbanisation de la rue a été présenté aux Elus par le bureau d'études ECLA le mercredi 9 juin 2020. La solution pour un montant de 40 632.40 € TTC a été retenue. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la DST (Dotation de Solidarité des Territoires).

### **12 - Cartes Avantages Jeunes 2020-2021 (Délibération n°28/2020)**

Le Conseil Municipal attribue gratuitement la carte « Avantages Jeunes » aux jeunes domiciliés à Frébuans âgés de 3 à 20 ans. Cette disposition est valable pour l'année 2020-2021 et les suivantes. Les inscriptions seront reçues en mairie au plus tard le 18 juillet 2020.

### **13 - Etude de devis**

- Achat d'une sono portable pour un montant de 622.09 € TTC chez Doc Music.

### **14 - Informations et questions diverses**

- Le piégeur est intervenu à la Grand'Mare pour la pose de pièges à ragondins.
- La vérification des extincteurs a été effectuée le 2 juin 2020 par la Société Feuvrier.

### **URBANISME - DOSSIERS EN COURS :**

- DP 08/2020 : Dossier déposé le 04/06/2020 par Madame Véronique ALBOUY pour la création d'un abri de jardin, situé sur la parcelle cadastrée AA 100, sise 99, rue Prosper Sordet. Ce dossier fait appel à une demande de pièces complémentaires en date du 11/06/2020 par le service instructeur.

### **URBANISME - DOSSIERS NOTIFIES :**

- DIA 13/2019 : Vente par Madame Christelle PICAUD de sa maison d'habitation

située sur la parcelle cadastrée AA n°174, sise 102, rue Prosper Sordet.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUILLET 2020 à 20H30**

La Secrétaire

Pauline JOUFEROY



Le Maire,

Paulette MARANO

